



NON à ce PAP !



Bulletin 25 Sept 2025

La direction a présenté un **protocole d'accord préélectoral (PAP)** pour organiser les élections CSE de novembre 2025.

L'UNSA refuse de le signer. **Voici pourquoi :**

Une négociation biaisée

- La direction a **refusé dans un premier temps** la délégation UNSA telle que nous l'avions constituée (DS + élu CSE / DS + RSS CSE).
- Elle a ensuite soumis **notre délégation à l'approbation des autres syndicats**, ce qui est contraire au droit : chaque organisation syndicale est libre de choisir sa délégation (Cass. soc., 31 janvier 2012).
- Une seule réunion expédiée, sans réelle discussion : est-ce cela une négociation sérieuse ?

Moins de sièges alors que nous sommes plus nombreux !

- En 2022, avec un effectif inférieur, nous avons **18 sièges**.
- En 2025, avec plus d'emplois (836,65 ETP), la direction ne prévoit que **17 sièges**

👉 Une régression injustifiée qui réduit la représentation des salariés.

Des droits remis en cause

Depuis 2019, les **suppléants participent aux réunions CSE**.
La direction veut désormais leur interdire d'y assister.

C'est une atteinte directe à la transparence et à la continuité du travail de vos représentants.

L'UNSA dit NON

Face à ces reculs, l'UNSA refuse de signer ce PAP.
Nous défendons :

- Une représentation fidèle à la réalité des effectifs,
- Le respect de la liberté syndicale,
- Le maintien de la présence des suppléants au CSE,
- De vraies négociations, pas une formalité imposée.

👉 Nous saluons la clairvoyance des OS qui ont également refusé ce PAP.
À l'UNSA, pas de cinéma : nous restons cohérents, droits dans nos bottes, et fidèles à VOS intérêts..

Ensemble, faisons respecter nos droits !
UNSA Air Austral – Vos représentants syndicaux à vos côtés

Visitez: <https://www.unsa-pnc.com> <https://www.unsa-aerien.fr>
Adhérez: <https://www.unsa-pnc.com/adherer> <https://www.unsa-aerien.fr/formulaire-dadhesion>